**Question écrite n° 03767 de Mme Nathalie Delattre (Gironde - RDSE)**

**publiée dans le JO Sénat du 15/03/2018 - page 1156**

Mme Nathalie Delattre interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du baccalauréat pour 2021, présenté le 14 février 2018. Outre la réforme de l'examen final, ce projet remodèle les enseignements dispensés au lycée en supprimant les séries L, ES et S au profit d'un tronc commun avec un choix de trois spécialités par élève. Malgré la volonté du Gouvernement de faire disparaître « les hiérarchies artificielles entre filières », les sciences économiques et sociales (SES) sont toujours exclues des enseignements obligatoires contrairement aux disciplines littéraires et scientifiques. Plébiscitées par 85 % des élèves de seconde dans leur choix d'enseignement d'exploration, les SES constituent pourtant une enseignement généraliste et pluridisciplinaire essentiel à la compréhension de la société, de l'entreprise, de la vie citoyenne et de l'actualité. En les intégrant au tronc commun dès la seconde, les SES permettraient aux lycéens d'acquérir des outils méthodologiques clés pour le développement d'un esprit d'analyse tels que la lecture statistique, l'étude de cas ou encore l'enquête socio-économique. De plus, il apparaît que l'éducation physique et sportive (EPS) ne sera enseignée que deux heures par semaine alors que le plan développement EPS préconisait de l'élargir à trois heures, reparties sur deux séances hebdomadaires, aux fins de lutter contre la sédentarisation et l'obésité. Le plan développement EPS proposait aussi de donner la possibilité d'approfondir ces activités sportives en dehors des enseignements obligatoires. Ainsi, dans ce contexte de réaménagement des rythmes scolaires, elle lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en place afin de valoriser les enseignements de SES et d'EPS auprès de tous les lycéens, de la seconde à la terminale.